



**Les pharmaciens des établissements de santé du Québec
participent activement à freiner les cas d'infection
à la bactérie *Clostridium difficile***

Montréal, le 27 octobre 2004 – Tout comme l'ensemble des intervenants dans le milieu hospitalier, les pharmaciens d'établissement sont en alerte et participent activement à freiner les cas d'infection à la bactérie C. difficile. De concert avec les médecins, les pharmaciens hospitaliers réévaluent et réajustent au besoin la médication des patients dans les premières 48 heures de leur entrée à l'hôpital notamment la prise d'antibiotiques.

«Même s'il est vrai que l'utilisation d'antibiotiques, tout comme d'autres médicaments (IPP), pourrait contribuer à l'émergence d'infections à la bactérie C. difficile, il faut également prendre en compte la valeur thérapeutique de ces médicaments, a souligné la directrice générale de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.), madame Manon Lambert. Il ne faut pas non plus minimiser l'impact des mesures d'hygiène et d'isolement des patients dans la prévention des maladies nosocomiales », a-t-elle rappelé.

L'A.P.E.S. croit que les mesures annoncées hier par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour l'obtention de recommandations du Conseil du médicament sur l'usage des antibiotiques à large spectre ne peuvent qu'aider les pharmaciens hospitaliers dans la réalisation de leur suivi clinique. Néanmoins, l'A.P.E.S. tient à mentionner que des guides et des règles d'utilisation des antibiotiques, rédigés par des équipes de médecins et de pharmaciens d'établissements, sont déjà disponibles dans certains hôpitaux et contribuent de façon significative à améliorer l'usage des antibiotiques.

Des interventions proactives des pharmaciens d'établissement au sein des équipes interdisciplinaires favorisent au quotidien une utilisation optimale du médicament tout en assurant la qualité et la sécurité de l'utilisation des médicaments pour les patients. L'A.P.E.S. est une association qui regroupe tous les pharmaciens des établissements de santé au Québec, soit 1 000 professionnels œuvrant dans plus de 250 établissements. Les pharmaciens en établissements de l'A.P.E.S. sont membres à part entière de l'équipe médicale.

-30-

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec
(514) 286-0776

Relations avec les médias :

Denise Courteau
Conseillère principale
Cohn & Wolfe
(514) 845-2257